

N° d'ordre : 20260608-55DCC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 juin 2026

L'An deux mille vingt-six, le lundi huit juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Mézériat, sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	O. METRAL	X			Mézériat	G. DUPUIT	X		
	H. PORNON (suppléant)					N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	E. BOZONNET	X		
	M. BOUCHARD (suppléant)					J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		X		Pont-de-Veyle	E. MATHEY (suppléante)			
	K. LACROIX (suppléante)	X				A. ALEXANDRINE		X	
Chaveyriat	G. ROPY	X			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	X		
	F. BERTILLOT (suppléante)					D. DOUVRES	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	V. CONNAULT (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PALLE	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	B. PELLETIER	X		
	C. TURCHET	X				F. CHAGNARD	X		
	D. FAYEMI	X				C. GREFFET	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	X			Saint Jean-sur-Veyle	S. DURANCEAU (suppléant)			
	A. BIGOT (suppléante)					A. RENOUD-LYAT		X	
Grèges	A. GREMY	X			Saint Julien-sur-Veyle	H. LOUREAUX (suppléant)			
	T. LAURENT	X				S. REVOL		X	
	L. CAZABON	X				H. BOURGE (suppléant)	X		
Laiz	S. SCHAUVING	X			Vonnas	A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON	X				N. DUCLOS	X		
						C. RABUEL	X		
						E. DESMARIS	X		
						C. DESMARIS	X		

Envoi de la convocation : 02/06/2026

Affichage de la convocation : 02/06/2026

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 30

- Aurélie ALEXANDRINE a donné pouvoir à Luc MICHEL

A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES - Décision Budgétaire Modificative N°2 du budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°20260223-09DCC du Conseil communautaire du 23 février 2026 adoptant le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026,

Vu la délibération n°20260608-01DCC du Conseil communautaire du 8 juin 2026 rapportant les décisions prises par le président dans le cadre de ses délégations et notamment le virement de crédit n°20260423-17AP du 23 avril 2026,

Considérant que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par le Conseil communautaire qui vote des décisions modificatives,

Considérant qu'il convient

- de revoir le montant de l'opération d'extension de la crèche pour se mettre en concordance avec son autorisation de programme / crédit de paiement
- de modifier les dépenses et recettes pour les études du plan guide de Pont de Veyle en maîtrise d'ouvrage déléguée,
- d'ajuster des crédits pour diverses opérations pour les bâtiments,
- d'intégrer des subventions perçues,

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opération	Compte / fonction	Budget primitif	DBM	Nouveau budget
93 - crèche Vonnas	21318 - autres bâtiments publics / 4221	600 000,00	52 630,00	652 630,00
29 - CS Veyle	21352 - bâtiments privés / 020	4 662,00	2 500,00	7 162,00
611 - CS Renon	21351 - Bâtiments publics / 321	10 300,00	6 000,00	16 300,00
41 - Pole des services Pont de Veyle	21351 - Bâtiments publics / 020	38 100,00	-8 500,00	29 600,00
	45814 - opération pour tiers : plan guide Pont de Veyle / 54	34 668,00	91 600,00	126 268,00
TOTAL DEPENSES			144 230,00	


RECETTES


Opération	Compte/ fonction	Budget primitif	DBM	Nouveau budget
93 - crèche Vonnas	1328 - Subvention Banque des Territoires (PVDD) / 4221	0,00	20 150,00	20 150,00
951 - terrain synthétique de Vonnas	1328 - Fédération de Football Amateur / 322	0,00	10 000,00	10 000,00
	1323 - Départements / 322	0,00	22 480,00	22 480,00
	45824 - opération pour tiers : plan guide Pont de Veyle / 54	0,00	91 600,00	91 600,00
TOTAL RECETTES			144 230,00	

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°2 concernant le budget principal ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à son exécution.



 Le Président

 Christophe GREFFET



 Le Secrétaire de séance
 Gilles ROPY

Certifié exécutoire

Affiché le : 19/06/2026

Transmis en Préfecture le : 19/06/2026

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.